

Compte rendu de la réunion annuelle du Pôle Associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois

Lundi 18 septembre 2023

18h – salle n°6 des Palabres au Hameau de la Fraternité

Présents :

- Pierre-Henri Jeannin, Maire adjoint Délégué à la Vie Associative, à la Jeunesse et à la Politique de la Ville
- Elise Gousseau-Brisset, Directrice des Sports et de la Vie Associative
- Marc Lenoir, Responsable du Service Vie Associative et Manifestations Sportives
- Mourad Guibane, Agent du Pôle Associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois
- Bernadette Guille, Trésorière du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
- Marcel Créteau, Président de l'ARBRE
- Françoise Gillet, Administrateur d'El Qantara
- Dominique Clavier, Secrétaire adjointe du Collectif des Mamans
- Jean-Paul Malicornet, Président de l'ASPTT
- Elisabeth Besson-Bourdy, Vice-Présidente de l'AGV Bourges Nord
- Hugo Hein, Secrétaire d'Aïki No Michi
- Saadane Bensizerara, Membre du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
- Jean-Marie Larcher, Trésorier de l'Atelier Théâtre des Gibjoncs
- Françoise Bouvet, Présidente du CLCV

Excusés :

- Marie Hélène Biguier, Maire Adjoint Délégué à l'Intergénérationnel et en charge des quartiers Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
- Nadia Nezlioui, Maire Adjoint Délégué à l'Action Sociale
- Pierre Manglé, Président du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
- Estelle Chauveau, Salariée du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Chaque année, une réunion est organisée avec l'ensemble des associations qui utilisent régulièrement les équipements du Pôle Associatif du Hameau de la fraternité, des Merlattes et des Pressavois afin d'échanger sur le fonctionnement du Pôle et de tirer au sort les représentants associatifs qui siégeront au conseil de gestion.

C'est aussi l'occasion de présenter les bilans de l'année écoulée.

BILAN 2022/2023

Suite à la réunion annuelle du mardi 20 septembre 2022, le conseil de gestion s'est réuni à 3 reprises (mardi 18 octobre 2022, lundi 06 février 2023 et mardi 02 mai 2023).

STATISTIQUES 2022

En 2022, la grille tarifaire a été modifiée. Le bas tarif pour les associations « adhérentes au Centre Associatif du Hameau de la Fraternité » a été supprimé. Ce bas tarif a été reporté pour les associations disposant d'un agrément ministériel ou d'une convention avec la CAF.

Les indicateurs statistiques ont donc été ajustés en conséquence (indicateurs en jaune).

Excepté la durée moyenne de réservation qui diminue légèrement (- 5,63 %), l'ensemble des indicateurs sont en hausse par rapport à l'année 2021. Il y a plus d'associations qui louent des salles (+ 41,67 %), mais les réservations durent moins longtemps (- 5,63 %).

Comparativement à 2019 (dernière année avant Covid-19), l'année 2022 a permis un retour progressif à la normal. Cela est notamment dû à la fin des restrictions mises en place pour faire face à la crise sanitaire.

- Hausse des associations locatrices (+ 21,43 %)
- Hausse des réservations (+ 12,33 %)
- La modification des tarifs explique la hausse du budget (+ 118,18 %) et donc du coût moyen (+ 104,76 %). Néanmoins, cette hausse doit être minimisée par l'attribution de 3500 € de subvention distribués aux associations impactées par la hausse des tarifs (la variation du budget ajusté est de + 41,70 % et celle du coût moyen est de + 33,33 %).
- La hausse des heures maximum d'occupation est corrélée à la modification du règlement intérieur, avec des créneaux d'ouverture des salles, plus importants.

	2019	2020	2021	2021	2022	2022	Var 2019/2022	Var 2021/2022
Nombre de locataire associations adhérentes	19	17		18	Nombre de locataire associatifs	68	21,43%	41,67%
Nombre de locataire associations non-adhérentes	37	32		30				
Nombre de réservations	2 279	1 049		1624,00		2 560	12,33%	57,64%
Nombre total d'heures réservées	7 261,00	3 098,45		5 203,70		7 739,65	6,59%	48,73%
<i>Dont adhérents</i>	5 701,75	2 422,70	<i>Dont adhérents</i>	1 829,50				
<i>08h00 - 12h00</i>	1 666,00	612,25	<i>08h00 - 12h00</i>	1 241,90		1667,45		34,27%
<i>12h00 - 14h00</i>	284,75	107,25	<i>12h00 - 13h30</i>	165,25		198		19,82%
<i>14h00 - 20h00</i>	4 304,25	2 072,20	<i>13h30 - 17h00</i>	1 585,80		2318,50		46,20%
<i>20h00 - 24h00</i>	920,50	283,75	<i>17h00 - 20h00</i>	1 650,25		2354,45		42,67%
<i>00h00 - 08h00</i>	85,50	23,00	<i>20h00 - 23h00</i>	361,50		677		87,28%
			<i>23h00 - 08h00</i>	199,00		524,25		163,44%
Budget Locations de salles	4 576,25 €	1 664,96 €		4 067,94 €		9 984,33 €	118,18%	145,44%
<i>Dont associations adhérentes</i>	1 353,58 €	604,17 €		921,64 €	<i>Dont bas tarifs</i>	871,27 €		
<i>Dont associations non-adhérentes</i>	3 222,67 €	1 060,79 €		3 146,30 €	<i>Dont haut tarifs</i>	9113,06 €		
Factures émises	172	86		115,00		302	75,58%	162,61%
Nombre de jours ouverts	281	147		278,00		320	13,88%	15,11%
Heure maximum d'occupation	62 920	31 040		63 120		74 240	17,99%	17,62%
Taux d'occupation des salles en location	11,54%	9,98%		8,24%		10,43 %	-9,62%	26,58%
Nombre moyen de réservation par jour :	8,11	7,14		5,84		8,00	-1,36%	36,99%
Durée moyenne d'une réservation :	3,19	2,95		3,20		3,02	-5,33%	-5,63%
Coût moyen par heure réservée :	0,63 €	0,54 €		0,78 €		1,29 €	104,76%	65,38%

RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU CONSEIL DE GESTION

Créé en 2019, le conseil de gestion permet l'implication des associations utilisatrices et du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité dans l'animation, la gestion et l'organisation des sites.

Ses principales missions sont les suivantes :

- faire respecter le règlement intérieur du Pôle Associatif
- traiter toutes les affaires courantes liées aux établissements

- recenser les besoins, remarques, critiques, informations des utilisateurs.

Le mandat est d'un an et le conseil de gestion se réunit 3 fois par an. De plus, une réunion est programmée une fois par an pour échanger et procéder au tirage au sort des représentants associatifs qui siègeront au conseil de gestion.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion est composé de 3 collèges :

Collège des associations utilisatrices

- 3 personnes (représentants mandatés) représentant les associations ayant des locaux exclusifs
- 3 personnes (représentants mandatés) représentant les associations régulières (1 location au moins une fois par mois, 9 mois par an)

Ces 6 personnes sont tirées au sort parmi des candidats.

Collège du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

- 2 élus du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
- 1 salarié du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

Ces 3 personnes sont désignées par le Centre Associatif du Hameau de la Fraternité, par l'assemblée générale.

Collège de la Ville de Bourges

- 3 délégués du Conseil Municipal de la Ville de Bourges
 - Le Maire Adjoint en charge de la vie associative, de la jeunesse et de la politique de la Ville ;
 - Le Maire Adjoint en charge de l'intergénérationnel et du quartier Moulon, Chancellerie, Gibjoncs ;
 - Le Maire Adjoint en charge de l'action sociale.
- 3 salariés de la Ville de Bourges
 - 1 agent animateur – gestionnaire d'équipement ;
 - Le chef de service ;
 - Le Directeur.

CANDIDATURES ET TIRAGE AU SORT

4 candidatures ont été reçues pour les associations qui ont des locaux exclusifs et 3 candidatures ont été reçues pour les associations ponctuelles ou régulières. Un tirage au sort est donc nécessaire uniquement pour les associations exclusives. Chaque candidat présente brièvement son association.

Pour les associations ayant des locaux exclusifs, étaient candidats :

- M. Jean-Paul Malicornet (ASPTT)
- Mme Françoise Gillet (El Qantara)
- M. Jean-Marie Larcher (Atelier Théâtre des Gibjoncs)
- Mme Françoise Bouvet (CLCV)

Ont été tirés au sort :

- Mme Françoise Gillet (El Qantara)
- M. Jean-Marie Larcher (Atelier Théâtre des Gibjoncs)
- Mme Françoise Bouvet (CLCV)

Pour les associations représentant les associations ponctuelles ou régulières, étaient candidats :

- M. Marcel Créteau (ARBRE)
- Mme Hafida Abidar (Collectif des mamans)
- Mme Elisabeth Besson-Bourdy (AGV Bourges Nord)

CALENDRIER DES CONSEILS DE GESTION 2023/2024

Salle n°6 des Palabres du Hameau de la Fraternité - 18h.

- Mardi 17 octobre 2023
- Mardi 06 février 2024
- Mardi 06 mai 2024

POINT SUR LES RESERVATIONS REGULIERES

En mars dernier, comme chaque année, un questionnaire a été adressé aux associations qui ont utilisé de manière régulière les équipements du Pôle Associatif en 2022-2023.

Comme l'an dernier, 27 associations ont fait une demande de réservations régulières pour la saison 2023/2024. (Au moins une fois par mois, 9 mois par an).

LES EVENEMENTS 2022/2023

Modification des tarifs du Pôle Associatif HFMP

Travail autour des tarifications des salles du Hameau de la Fraternité, des Merlattes et des Pressavois, suite à la suppression du bas tarif pour les associations « adhérentes au Centre Associatif du Hameau de la Fraternité ».

Le service juridique de la Ville avait préconisé un report du bas tarif, aux associations disposant d'un agrément ministériel ou disposant d'un agrément de la CAF.

Les associations adhérentes au Centre Associatif du Hameau de la Fraternité ont sollicité le Maire pour la mise en place de groupes de travail afin de réviser ce nouveau tarif qui constituait une charge trop importante pour les associations.

En novembre 2022, il a été décidé de créer un tarif unique applicable à toutes les associations, au 1^{er} janvier 2023.

M. Le Maire souhaite que le tarif actuel soit révisé, notamment pour les associations qui œuvrent dans le quartier.

M. Jeannin précise que s'il doit y avoir une révision des tarifs, elle aura lieu en septembre 2024. Les calendriers de réservations des associations étant établit sur l'année scolaire, cela semble plus pertinent d'opérer ces modifications de tarifs selon le même rythme.

Conseil de la Vie Associative

Réflexion autour de la création d'un Conseil de la Vie Associative à Bourges.

Une enquête a été menée auprès des 800 associations inscrites sur le portail des associations (du 11 septembre 2022 au 30 octobre 2022).

M. Jeannin explique qu'au vu des réponses apportées par les associations et les retours des autres élus, le projet reste en suspens.

Les associations étaient majoritairement favorables à la création de cette nouvelle instance. Néanmoins la forme que pourrait prendre ce Conseil nécessite de nourrir encore les réflexions et de laisser mûrir le projet.

Le Hublot

Intervention des agents du service Vie Associative pour permettre l'accès des salles du Hublot, aux associations culturelles.

M. Jeannin rappelle que cet équipement est géré par le service Culturel. Il ajoute que plusieurs concertations / ateliers autour du devenir du Hublot ont eu lieu et que l'idée de créer un conseil de gestion du Hublot est à l'étude.

NPNRU : Projet de construction d'un nouvel équipement

Dans le cadre du NPNRU et du projet de construction d'un nouvel équipement qui regroupera plusieurs activités et notamment des locaux associatifs municipaux, des ateliers à thème ont été proposés aux associations (enfance / jeunesse, alimentaire, locaux associatifs). L'ensemble des parties prenantes du projet a été consulté.

Une réunion publique est prévue le 09 octobre prochain, à 18h, à la salle des fêtes de la Chancellerie. Cette réunion est à destination des associations, des habitants et des usagers du Centre Social de la Chancellerie. Lors de cette réunion M. Le Maire et Mme La Présidente de l'agglomération seront présents ainsi que le cabinet Avenia qui présentera les conclusions de l'étude qui a été réalisée.

Elise Gousseau-Brisset explique que le choix de l'emplacement du nouvel équipement n'est pas encore arrêté. Pour rappel, sont concernés : le site des Merlattes et l'emplacement actuel du Hameau de la Fraternité. Lors de cette réunion publique, les associations, ainsi que les habitants seront interrogés pour savoir quel site a leur préférence, afin d'aider les élus dans leur prise de décision.

Les conclusions de l'étude tendent à dire que les deux sites sont viables techniquement. En revanche, le choix de l'emplacement génèrera des conséquences financières différentes.

Au-delà de la naissance de ce nouvel équipement, il faut aussi prendre en compte la déconstruction de l'existant et le devenir de la zone qui n'aura pas été choisie.

M. Jeannin ajoute que le projet s'inscrit dans un plan de renouvellement urbain global qui intègre trois équipements dont l'ordre de priorité est le suivant :

- Le centre municipal de santé
- Le pôle social et associatif
- Et l'espace culture et citoyenneté

Enfin, les représentants associatifs présents évoquent une troisième solution, à proximité du Hublot, afin de faire sens avec l'étude en cours sur le devenir du Hublot. Cette proposition est très intéressante mais implique de devoir trouver des solutions pour l'actuel site des Merlattes et celui du Hameau (besoin de financer 3 projets ?). Enfin, il faudrait obtenir un accord de l'ANRU – cette solution n'ayant jamais été évoquée avec eux.

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

- Hameau de la Fraternité :
 - Salle n°4 Arabesque : condamnation des douches.
 - Salle n°5 de l'Oiseau-Lyre : petits travaux de rénovation (peintures)
 - Les vitres cassées du local de l'association El Amal ont été remplacées.

À venir :

- Une réflexion est en cours sur le devenir des anciennes douches de la salle Arabesque n°4.

Il est envisagé de créer un local de rangement destiné aux utilisateurs de la salle.

- Locaux associatifs des Merlattes :
 - L'accès à la sortie de secours de la salle polyvalente des Merlattes a été bétonné afin de faciliter le transport de matériels.

À venir :

- La réparation et la sécurisation des portes fenêtres sont programmées cette année pour un montant de 30 000 €.
- Un bouton poussoir anti-vandale et une sirène flash ont été installés aux Merlattes.
- Un chiffrage est en cours pour la mise en place d'une signalétique comme cela a été réalisé au Hameau de la Fraternité.

- Pressavois :
 - Des fuites d'eau pluviale dans la salle Familiale faisaient craindre la chute d'une partie du plafond lorsqu'il pleut, comme cela s'était produit en 2019.
Les chéneaux étaient corrodés, ils ont été remplacés.

L'achat d'un vidéoprojecteur a été effectué pour un montant de 400 €.

LE PORTAIL DES ASSOCIATIONS

Le portail des associations compte désormais 860 associations inscrites.

Ouvert depuis juin 2016, il permet aux associations berruyères d'apparaître dans l'annuaire des associations de la ville de Bourges et surtout de formuler leurs demandes auprès de nos services (demande de subvention, annonce d'une manifestation...). Basé sur le principe du « Dites-le nous une fois », il permet de télécharger les documents officiels ou de procéder à des changements (liste des dirigeants, coordonnées...) directement en ligne.

Le portail des associations évolue constamment.

Le formulaire de demande de subvention de la ville de Bourges a été adapté, afin d'être en accord avec la législation qui stipule que toute demande de subvention publique doit être assortie de la souscription d'un contrat d'engagement républicain.

Aussi, le formulaire de demande de subvention pour les associations sportives a été modifié, afin d'y intégrer de nouveaux critères.

SUBVENTIONS

Toutes les associations berruyères doivent formuler leur demande de subvention de fonctionnement 2024 entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2023, sur le portail des associations.

Pour les demandes de subventions exceptionnelles, aucun délai n'est imposé.

LA FETE DES ASSOCIATIONS

La fête des associations 2023 a eu lieu le dimanche 10 septembre dernier et a rassemblé 5300 personnes. 275 associations étaient présentes.

BILAN DES RENCONTRES ASSOCIATIVES

Mardi 25 octobre 2022

Un journal pour parler de votre association !

Présentée par l'OMSJC.

Cette réunion a réuni 17 personnes.

Durée de la réunion : 1h45

Jeudi 19 janvier 2023

Le partenariat pour développer son association.

Présentée par Bourges Basket.

Intervenant : M. William Brousseau – chargé de partenariats et de sponsoring au Tango Bourges Basket.

Cette réunion a réuni : 6 personnes.

Durée de la réunion : 1h20

Malgré la faible participation, il y a eu de bons échanges entre les associations présentes.

Mercredi 08 mars 2023

Culture, civilisation, amitié... : les relations européennes par les associations.

Présentée par l'OMSJC.

Cette réunion a réuni 25 personnes.
Durée de la réunion : 2H45

Mardi 30 mai 2023

Comment bien rédiger les statuts de son association ? Quand et comment les modifier ?

Présentée par le Centre Associatif du Hameau de la Fraternité et le CDDVA.

Cette réunion a réuni 5 personnes.

Un travail de réflexion est en cours afin de proposer ces Rencontres sous un nouveau format en 2024.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Il n'y a pas eu d'autres échanges.